

## Réforme du système de contrôles à l'exportation

### Question

Le système de contrôles à l'exportation du Canada a besoin d'une révision en profondeur. En effet, les exportateurs du Canada doivent faire face à une compétition toujours plus féroce de la part des entreprises américaines et du reste du monde.

### Contexte

Plusieurs pays ont su adapter leurs normes et processus d'exportation pour leur permettre de répondre rapidement et adéquatement aux défis d'une économie moderne, aux demandes de la gestion juste-à-temps et à la complexité des chaînes logistiques.

L'exportation des produits stratégiques assujettis au contrôle à l'exportation suppose des formalités particulièrement contraignantes pour les entreprises, et ce, même lorsque celles-ci exportent vers des pays alliés et des partenaires commerciaux de longue date du Canada. De nombreux pays ont développé des procédures accélérées et simplifiées pour l'échange de ces produits entre partenaires commerciaux reconnus et ciblés.

Les contrôles à l'exportation de certains produits et technologies visent à protéger le public et à faire en sorte que certains groupes, organisations ou pays n'en fassent pas un usage contraire aux intérêts et à la sécurité du Canada, de ses alliés et des populations civiles partout dans le monde. Ils ne devraient pas nuire au commerce de biens stratégiques entre pays alliés ou amis.

Or, le régime canadien est encore trop lourd et trop contraignant en ce qui concerne l'exportation d'un large éventail de marchandises et technologies contrôlées vers les pays d'optique commune. Même si certains efforts ont été amorcés récemment, beaucoup de travail reste à faire pour différencier les pays d'optique commune de ceux qui n'exercent pas de contrôles sur ces types de produits.

Le système canadien de contrôles à l'exportation devrait être révisé en profondeur pour permettre aux entreprises canadiennes de profiter de l'émergence de marchés d'exportation non traditionnels à fort potentiel et de toutes les possibilités offertes par la nouvelle économie. Pour ce faire, un rapport produit par I.E. Canada proposait de :

- Mettre en place de nouvelles licences générales d'exportation révisées
- Augmenter à 4 ans la durée des licences individuelles d'exportation, leur durée actuelle étant de 2 ans
- Adopter des normes similaires à celles des principaux partenaires commerciaux du Canada pour le contrôle à l'exportation de produits et technologies de cryptage
- Mettre sur pied des normes de service pour les contrôles à l'exportation à Affaires étrangères et Commerce international Canada.

### Recommandations

Que le gouvernement fédéral:

1. Lance immédiatement un chantier de réforme du système de contrôles à l'exportation visant la réduction de la complexité des formalités administratives et des exigences réglementaires.
2. Mettre en œuvre des meilleures pratiques en vigueur chez les principaux partenaires commerciaux du Canada au moment opportun.
3. Introduise un système allégé pour l'exportation vers les pays d'optique commune pour un plus large éventail de marchandises et technologies.

